

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'ARTIGNOSC sur VERDON
Séance du 11 décembre 2021

Nombre de conseillers

en exercice	10
de présents	06
de votants	08

L'an deux mille vingt et un et le onze décembre à 10 heures et 10 minutes ;
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de M. Serge CONSTANS, Maire

Etaient Présents : Mmes Christine MESSAGER, Joëlle ROUVIER, Pascale SOLE ;

MM. Jacques AVANIAN, Sylvain GARRON ;

Absents représentés : Mme Céline BARRE donne pouvoir à Monsieur Serge CONSTANS ;

M. Bernard DE WACHTER donne pouvoir à Madame Pascale SOLE ;

Etaient absents : M. Joaquim DA CUNHA et Mme Maria Térésa LIOTARDO ;

Secrétaire de séance : Mme Christine MESSAGER ;

N° 2021-12-039

Pour : 08

Contre : 00

Abstention : 00

MOTION CONTRE LA FERMETURE DU SERVICE DES URGENCES DU CENTRE HOSPITALIER DE DRAGUIGNAN ET POUR LE MAINTIEN D'UN SERVICE PUBLIC DE SANTE DYNAMIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA DRACENIE

Monsieur le Maire informe les élus que le collectif « Urgences aux urgences de nuit de Draguignan » attire l'attention des communes touchées, sur la fermeture du service des urgences du centre hospitalier de Draguignan et plus largement sur la situation du service public de santé sur le territoire de la Dracénie.

Monsieur le Maire donne lecture de la motion qu'ils aimeraient que la commune soutienne.

Monsieur le Maire propose, si les élus sont d'accord avec cette motion, s'ils désirent lancer un appel d'urgence pour soutenir le service public de santé et demander à nos parlementaires le vote d'un Plan de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) ambitieux à la hauteur des enjeux, de prendre une délibération

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

Vu la motion rédigée par le collectif « Urgences aux urgences de nuit de Draguignan » ;

❖ **ADOPTÉ** la motion contre la fermeture du service des urgences du centre hospitalier de Draguignan et pour le maintien d'un service public de santé dynamique sur le territoire de la Dracénie ;

❖ **DEMANDE** le vote d'un Plan de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) ambitieux à la hauteur des enjeux ;

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération et rappelle que conformément aux termes de l'article R.421-1 du code de justice administrative, elle peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, devant le tribunal administratif de TOULON, par voie postale au 5 rue Racine - CS40510 - 83041 TOULON Cedex 9, ou par voie dématérialisée sur l'application informatique « *Télérecours Citoyens* » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré à ARTIGNOSC sur VERDON
Les jours, mois et an que dessus

Le Maire, Serge CONSTANS



MOTION

IL Y A URGENCE

Aux Urgences de nuit du Centre hospitalier de la Dracénié

Nous exigeons des représentants de l'État, qu'ils mettent en œuvre tous les moyens afin d'assurer à la population de l'aire dracénoise une prise en charge sécurisée de jour comme de nuit, au service d'urgences du Centre Hospitalier de Draguignan, en premier lieu en assurant l'embauche de tous les personnels permettant de faire fonctionner ce service (personnels médicaux et paramédicaux).

- S'engager à mettre en œuvre tous les moyens financiers et humains afin de pérenniser l'activité de l'unité du Service des Urgences de nuit du CHD et de son activité SMUR (Service Mobile d'Urgences et de Réanimation), à travers l'embauche de médecins Urgentistes.
- Maintenir l'offre de soins pleine et entière et rouvrir le service la nuit fermée depuis le 29 octobre 2021, afin de préserver la sécurité des citoyens face à toutes les urgences médicales.
- Maintenir et renforcer l'offre de soins dans tous les services, y compris la psychiatrie, en arrêtant les suppressions de lits et de services, en assurant l'embauche de tous les personnels manquants surtout à la veille de la 5^{ème} vague épidémique
- Maintenir les activités de proximité des services publics pour lutter contre la désertification médicale, préserver l'égalité dans l'accès aux soins pour toutes et tous.
- Répondre aux besoins de la population au travers des services publics et garantir la protection sociale.
- Maintenir un service public de santé dynamique sur le territoire de la Dracénié.

Comme vous êtes bien sûr concernés par le bien-être de vos concitoyens, **SOUTENEZ LE SERVICE PUBLIC DE SANTE** en faisant parvenir cette motion à l'ARS et en demandant à vos parlementaires le vote d'un PLFSS ambitieux à la hauteur des enjeux.

Envoyé à ARS: ars-paca-dt83-delegue-departemental@ars.sante.fr
henri.carbuccia@ars.sante.fr

Contact du collectif : Frédéric Duthé: collectif.urgenceschd@gmail.com Signature
Frédéric Duthé